



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES

Extrait des délibérations
du conseil d'administration

Séance du 4 novembre 2021

Président de séance : Monsieur Charles Ange GINESY

Présents :

Titulaires : Madame Marie BENASSAYAG, Monsieur Yannick BERNARD, Monsieur Jean-Pierre DERMIT, Monsieur Pierre DONADEY, Monsieur Charles Ange GINESY, Monsieur Gérard MANFREDI, Alexandra MARTIN, Madame Caroline MIGLIORE, Monsieur Philippe PRADAL, Madame Anne SATTONNET, Monsieur Jean THAON, Monsieur Auguste VEROLA.

Suppléants : Monsieur Jean-Jacques CARLIN, Monsieur Didier CARRETERO, Madame Céline DUQUESNE, Madame Gaëlle FRONTONI, Monsieur Bertrand GASIGLIA, Madame Pascale GUIT-NICOL, Monsieur Jean-Pierre LAFITTE, Monsieur Régis LEBIGRE, Monsieur Gérald LOMBARDO, Madame Michèle OLIVIER,

Procurations : Monsieur Anthony BORRE à Monsieur Philippe PRADAL, Monsieur Jean LEONETTI à Monsieur Charles Ange GINESY.

RAPPORT N° 21-27 - Opérations bâtimentaires - Plans pluriannuels de constructions - Modifications des autorisations de programme et des crédits de paiement

Lors des séances des 7 mars 2019, 24 octobre 2019, 19 décembre 2019, 25 juin 2020 et 17 décembre 2020, le conseil d'administration a approuvé les modifications du programme bâtimentaire ainsi que les autorisations de programme et la répartition des crédits de paiement relatif aux opérations de constructions des centres d'incendie et de secours du plan 2017/2021.

Dans le prolongement, en donnant acte de la présentation des plans pluriannuels 2022/2026 et 2027/2031 de construction ou de réhabilitation de casernes, le 26 novembre 2020, le conseil d'administration a témoigné de sa volonté de conforter le maillage territorial mais également son attachement à fournir des conditions de vie de qualité aux sapeurs-pompiers qui y servent.

S'agissant du plan 2017/2021, cinq casernements ont été livrés et la livraison des deux derniers interviendra dans les semaines à venir pour un montant engagé de plus de 30 M€.

Par ailleurs, concernant les plans 2022/2026 et 2027/2031, l'investissement de près de 60 M€ nécessite des réajustements qui vous sont détaillés ci-dessous.

Ces investissements conséquents d'un montant total de 90 M€ engagés depuis 2017 ne peuvent l'être sans le soutien des collectivités finançant le SDIS et les subventions d'équipement versées par le Département, à hauteur de plus de 40% des investissements, permettent de limiter le recours à l'emprunt et ainsi contenir l'endettement de l'établissement.

Aujourd'hui, malgré l'application d'une politique de maîtrise des dépenses, la conjoncture économique, les pénuries de matières premières et les nouvelles contraintes liées à la sécurisation des sites nous obligent à réajuster certaines autorisations de programme comme suit :

1. PLAN 2017/2021

Concernant les constructions de Puget-Théniers et Saint-Martin-du-Var dont les livraisons interviendront prochainement, il convient d'actualiser les autorisations de programme et les crédits de paiement pour tenir compte d'une forte hausse des indices de révision des prix du bâtiment et des travaux publics.

Cette augmentation est due à l'évolution des prix des matériaux et matières premières (plus de 5% sur les derniers mois) dont les effets pourraient être durables.

En conséquence, il vous est proposé d'approuver les autorisations de programme et crédits de paiement relatifs à ces opérations selon le tableau modificatif suivant :

CONSTRUCTIONS	A.P. votées	Proposition d'A.P.	CP antérieurs	CP 2021
Saint-Martin-du-Var	6 750 000 €	6 950 000 €	1 291 987,80 €	5 658 012,20 €
Puget-Théniers	5 550 000 €	5 750 000 €	1 290 733,35 €	4 459 266,65 €

2. PLAN 2022/2026

Par délibération N° 20-46 du 17 décembre 2020, le conseil d'administration a approuvé les montants estimés des autorisations de programme ainsi que la répartition des crédits de paiements sous réserve, de l'avancée des études, procédures d'achat et capacité de mise en œuvre par l'établissement. Dans l'intervalle, le CIS de Carros a été ajouté à ce plan compte tenu des conditions dégradées du centre actuel.

Pour tenir compte de l'évolution des contraintes, dont notamment celles liées à la définition des besoins au travers des programmes types, la nécessité de sécuriser les sites, la hausse des prix des matériaux et des études nécessaires à la mise en œuvre de ces opérations en maîtrise d'œuvre externe, il vous est proposé d'approuver l'actualisation des autorisations de programme et des crédits de paiement comme suit :

Localisation	A.P. votées	Proposition d'A.P.	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023 à 2026
Sismique Nice Magnan	3 500 000 €	3 500 000 €		50 000 €	400 000 €	3 050 000 €
Roquebrune-Cap-Martin	1 500 000 €	1 900 000 €	10 168 €	37 037,31 €	600 000 €	1 252 794,69 €
Saint-Martin-Vésubie	2 500 000 €	5 200 000 €		45 696 €	600 000 €	4 554 304 €
Cannes Pastour	4 500 000 €	4 500 000 €		30 000 €	300 000 €	4 170 000 €
Castagniers	1 200 000 €	2 000 000 €		64 265,58 €	400 000 €	1 535 734,42 €
Isola	1 500 000 €	2 000 000 €		30 000 €	150 000 €	1 820 000 €
Pegomas	2 500 000 €	3 200 000 €		30 000 €	200 000 €	2 970 000 €
Saint-Sauveur-sur-Tinée	2 500 000 €	3 200 000 €		30 000 €	250 000 €	2 920 000 €
Guillaumes	2 500 000 €	3 200 000 €		30 000 €	250 000 €	2 920 000 €
Vence	2 500 000 €	4 000 000 €		30 000 €	150 000 €	3 820 000 €
Carros		4 000 000 €			50 000 €	3 950 000 €

La répartition des crédits de paiement sera réactualisée au fur et à mesure de l'avancée des études sur chaque projet.

3. PLAN 2027/2031

Pour mémoire, je vous rappelle que dès 2027, les opérations suivantes seront engagées :

- Réhabilitation des CIS de Cannes Bocca, Le Bar-sur-Loup, Le Tignet et l'île Sainte-Marguerite
- Construction d'un nouveau CIS à Lucéram
- Modernisation d'un plateau technique de formation à Saint-Vallier de Thiey

Si vous en êtes d'accord, je vous propose d'approuver les actualisations des autorisations de programmes et crédits de paiement tel que détaillés ci-dessus étant précisé que les crédits de paiement 2021 seront réajustés lors de la prochaine étape budgétaire.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- d'approuver les actualisations des autorisations de programmes et crédits de paiement tel que détaillés ci-dessus étant précisé que les crédits de paiement 2021 seront réajustés lors de la prochaine étape budgétaire.

*Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
des Alpes-Maritimes*



Charles Ange GINESY